

Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration la Vigilante

Réunion du lundi 12 décembre 2022 à 18h00.

Lieu : Salle des Marronniers à APT.

Etaient présents : AMIC Alexandre ; BON Patrick ; CHABRAN Claude ; CHAUVIN Daniel ; GHELFI Michel ; GONZALEZ Julien ; GUIGOU Jean-Claude ; JULLIARD Jérôme ; LOMBARD Olivier ; PICCA Christian ; ROLLAND Edmond ; THERON Damien ; VERNIN Jean-Pierre.

Absents excusés : MARIE Laure ; LORENZO Bruno (Pouvoir donné à GHELFI Michel).

Ouverture de la séance à : 18h15.

1/Bilan financier de la mi-saison.

Recettes		Dépenses		Solde départ
Subventions FD	602,00€	Adhésion FD	71,00€	8521,99€
		Taxe à l'Ha	1050,00€	
		Bracelets chv	0700,00€	
		Versé FD	1821,00€	
Ventes Cartes Nbre :188.	10700,00€	Assurance Association.	0164,47€	
Récup chv	595,00€	Fournitures div.	433,56€	
Récup clôtures	1792,44€	Apéro AG Form. décen + repas	118,35€ 062,40€	
Récup Piégeage	1190,00€	Tél Free mobile	008,00€	
		Clôture HERBIN	3168,20€	
		Lâchers	2839,00€	
		Piégeages	0401,00€	
TOTAL	14949,44€	TOTAL	9015,98€	
Calcul Solde =	14949,44 € - <u>9015,98 €</u> = 05933,46€			Solde au 15/11/2022 14455,45€

2/Achats de gibier de repeuplement.

- Faisans : Actuellement consécutif à l'alerte, « risque élevé grippe Aviaire », l'achat de gibier à plumes pour reproduction est reporté jusqu'à l'assouplissement de l'alerte. Il est cependant prévu l'achat de 50 faisans dès que cela sera possible.
- Lièvres : Il ne sera commandé que 4 couples de lièvres pour cette année.
- Lapins : Il est prévu l'achat de 60 lapins de reprise d'Espagne.

3/Bail de chasse Aude BOYER.

Suite à la demande de Mme Aude BOYER un bail de chasse écrit a été signé le 03 novembre 2022.

Ce bail porte sur des terrains, d'une superficie de 34,5 ha, situés en bordure du plateau des Claparèdes sur les communes d'APT et de BUOUX.

Jean-Claude GUIGOU, interlocuteur privilégié de la Vigilante sur ce secteur, s'est occupé du bon déroulement de cette signature.

En effet aucun loyer ne sera demandé à l'association de chasse d'APT.

Le propriétaire, étant non chasseur, disposera d'un droit de chasse sur le territoire de la Vigilante ainsi que des invitations journalières pouvant être attribués aux personnes de son choix, titulaires d'un permis de chasser.

4/Formation décennale (retour d'organisation).

Deux formations ont été organisées sur le secteur d'APT :

- La 1^{ère} par les associations D'APT et de CASENEUVE à la salle des fêtes de CASENEUVE, 44 chasseurs ont été formés.
- La 2^{ème} par l'association de St MARTIN de CASTILLONS à la salle des associations de St MARTIN, 50 chasseurs ont été formés.

5/Réalisation de battues en milieux urbanisés.

Suite à plusieurs appels de riverains excédés par la présence de nombreux sangliers aux portes de la ville d'APT, deux battues en milieux urbanisés ont été organisées.

- La 1^{ère} le 24 octobre 2022 à l'est d'APT, quartiers Farette et des puits (7 sangliers ont été abattus).
- La 2^{ème} le 2 novembre 2022 à l'ouest d'APT, entre la route de Marseille et la rive gauche du Calavon quartier Plavignal (15 sangliers ont été abattus).

L'organisation de ces battues a fait l'objet de préparations minutieuses afin de garantir la sécurité publique et notamment :

- Demande d'autorisations à la mairie et aux propriétaires fonciers.
- Réunions des chefs de battue des secteurs concernés.
- Repérage des lieux et des zones de tir.
- Information de l'ensemble des riverains.
- Choix de la méthode de chasse.

Le président tient à remercier l'ensemble des intervenants qui ont contribué au bon déroulement de ces battues, il souligne qu'il est important de démontrer que notre association de chasse est capable de mener à bien de telles opérations.

6/Articles de presse.

Consécutif à ces deux battues un article de presse est paru sur le journal la Provence le 11 décembre 2022.

Un article doit également paraître dans le prochain bimestriel Le Pays d'APT.

7/Entrave au déroulement d'une battue aux sangliers.

Il est fait lecture d'un courrier adressé à la mairie d'APT en date du 27 octobre 2022, (pièce-jointe au présent compte rendu), consécutif à des faits récurrents d'entrave au déroulement d'une battue, par des opposants à la chasse.

En conclusion de la question posée par la FDC 84 à la Fédération nationale :

- Actuellement le délit d'entrave de chasse au niveau pénal n'existe pas.

8/Retour de la réunion des présidents du 7 décembre 2022.

Suite au courrier de « mise au point » adressé aux présidents de chasse du Vaucluse, ainsi qu'aux accidents dramatiques de ce début de saison, dans son allocution, le Président de la FDC 84, Alain Briançon, a demandé l'unité de tous les chasseurs afin de ne pas sous-estimer les enjeux auxquels nous faisons face en cette période si nous voulons pérenniser la chasse :

- La sécurité à la chasse.
- Le partage de la nature dans le temps et dans l'espace.
- L'œil critique de l'opinion publique vis-à-vis de la chasse portée à grands coups de reportages par les médias.
- La protection des espèces et la présence du loup.
- Le bien être et la souffrance animale.
- Les nouvelles mesures sur l'usage du plomb.
- La grippe Aviaire.

En fin de réunion il a été répondu par le Directeur de la FDC Mr Sylvain Debrielle à cinq questions posées par Thierry Barret (contestataire permanent du CA de la FDC84).

Interrogé sur son ressenti, concernant la contestation permanente de Thierry Barret, Edmond Rolland relève l'importance de récolter un maximum de timbres votes, lors de la délivrance des cartes de chasse, pour donner le maximum de pouvoir de vote au président de l'association.

9/Point sur les bracelets chevreuil.

La note bracelets chevreuil pour la saison 2022/2023 stipulait (pour les chasseurs hors battues) : **Les bracelets devront être utilisés avant le 15 novembre 2022.**

Compte tenu que sur les 15 bracelets distribués 03 seulement ont été validés avant le 15 novembre, il est proposé de les laisser à leur détenteur jusqu'au 08 janvier 2023.

À partir de cette date, la chasse au grand gibier n'étant autorisée qu'en battue, soit le détenteur rend le bracelet à l'association soit il intègre une battue de secteur.

Vote de cette décision : 11 votes « pour » et 03 « abstentions »

10/Questions diverses.

Quant est-il du traçage au sol quartier Tirasse ?

- Le traçage au sol concerne l'agrandissement de l'accès pour les secours demandé aux ETS PINGUET.

Question est posée pour le rétablissement du Repas Chasseurs.

- **Les membres du conseil d'administration sont favorables à l'unanimité.**

Levée de séance à 20h00

Le Président : Jean-Pierre VERNIN

Le Secrétaire Adjoint : Jérôme JULLIARD